**CAHIER DES CHARGES**

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)**

**Fourniture et pose d’un centre d’usinage 3 axes**

Etabli en application du nouveau code des marchés publics (CMP)

(Décret n°2006-975 du 1er août 2006, JO du 4 août 2006)

Et des décrets modificatifs ultérieurs

Et arrêté du 19/01/2009 (nouveau CCAG)

*Envoi d’une annonce par télé procédure sur le site de l’AJI et de l’académie de Poitiers en date du 16/02/2024 pour publication le lendemain.*

# Administration contractante

Lycée Polyvalent du Pays d’Aunis, rue du Stade, 17700 SURGERES

Tél. : 01.46.07.00.67

Type d’acheteur public : EPLE, établissement public territorial (Collectivité : Région).

1. **Qualité de la personne détentrice du pouvoir adjudicateur**

M. Vincent RULIÉ, Proviseur.

1. **Procédure de passation et forme du marché**

Marché à procédure adaptée (MAPA). Cf. art.146 du code des marchés publics.

#  Intitulé et objet du marché

« Fourniture, livraison et installation d’un centre d’usinage à commande Numérique 3 axes ».

Date de début du marché : 16 Février 2024.

1. **Description du matériel, des travaux attendus et conditions techniques**

Le candidat détaillera son offre de manière à pouvoir comparer objectivement les différentes propositions.

**Contact :**

Pour tout renseignement, vous pouvez téléphoner au 06.29.68.08.86 ou 05.46.07.14.47 M. CATTANEO (Directeur Délégué aux formations professionnelles et technologiques).

**Matériel:**

* Un centre d’usinage à commande Numérique 3 axes».

Vous trouverez joint au cahier des charges un fichier sous format PDF et EXCEL « Descriptif technique CN LPO Pays Aunis » qui indique l’ensemble des caractéristiques demandés. Nous vous demandons d’indiquer sur ce document et à chaque ligne, les informations correspondant à votre offre

**Implantation:**

Une visite sur site est nécessaire pour s’assurer de l’emplacement de la nouvelle machine en fonction de la dimension de celle-ci, et des normes de sécurité autour.

La prestation doit s’effectuer en prenant en compte des contraintes et les difficultés pouvant exister.

**Sécurité :**

La machine doit répondre aux différentes normes européennes. De plus, lorsque la machine est en fonctionnement, **aucune pièce en mouvement ne doit être accessible à main nue** afin de protéger le personnel. Tous les dispositifs nécessaires de sécurité doivent être mis en place pour éviter tout accident.

Lors de votre réponse à l’appel d’offres, un détail complet doit être fourni pour justifier la mise en place de cette sécurité.

La machine est conforme à la réglementation en vigueur. Elle a fait l’objet d’un examen préalable et a obtenu un numéro de visa d’examen technique ou un numéro d’homologation.

Le numéro figure sur la plaque à opposer obligatoirement sur la machine ainsi que sur l’attestation de conformité avec le modèle ayant obtenu le visa ou l’homologation.

**Prestation :**

Il faudra prendre en compte le raccordement du matériel au réseau d’aspiration s’il est existant ou le créer s’il n’est pas présent sur le lieu d’implantation.

L’installation comprend le raccordement électrique au réseau existant. Merci d’être vigilant sur l’implantation de l’armoire électrique et de la faisabilité par rapport au réseau existant.

**Toutes les notices doivent être en version Française OBLIGATOIREMENT.**

Toutes les durées minimales de garantie légales peuvent être allongées par les soumissionnaires qui le souhaitent.

La date de départ de la garantie est fixée au jour de mise en service de l’appareil par le soumissionnaire.

Les prestations à exécuter par le titulaire comprennent pour cette consultation, les éléments suivants :

* Livraison et manutention de la prestation,
* Installation et raccordements du matériel (électrique, aéraulique et pneumatique)
* Enlèvement et évacuation des emballages.
* Formations à l'utilisation.

Le titulaire du marché assure la formation des personnels à l’utilisation de cette machine et à son entretien sans supplément de coût.

Pendant le temps de garantie, le titulaire du marché doit être en mesure d’intervenir dans un délai maximum de 48h et de procéder aux réparations nécessaires sur place ou à défaut de procéder à l’enlèvement et au transport de l’appareil dans ses ateliers et de retourner les appareils réparés au lycée à son entière charge financière.

Les retours au constructeur sont également à la charge du titulaire du marché en matière d’expédition ou tout autre frais engagé.

La machine sera contrôlée par un organisme agréé après sa mise en service. Ce contrôle se déroulera après la mise en service de la machine sur le site d'utilisation.

Il concernera :

- La vérification de la conformité des machines aux directives s'y rapportant.

- La vérification de la conformité de l’installation dans l’environnement.

**La réception ne pourra être prononcée qu’à l'issue du contrôle et du rapport rédigé par l'organisme notifié exempt de toute réserve.**

**Cette prestation sera à votre charge.**

L’offre sera présentée complète.

**En option :**

Vous devrez présenter une offre optionnelle prenant en compte le déplacement des machines existantes et de la remise en route (déplacement, branchement électrique et aéraulique) de celle-ci lors du déménagement nécessaire pour l’implantation de la CN.

1. **Spécifications particulières**

Quelques soient les directives données pour le choix de moyens, le titulaire du marché est tenu de garantir sous son entière responsabilité, tous les résultats imposés ou non qui n’aurait pas fait l’objet de réserves de sa part.

Les fournitures ne seront réceptionnées que dans la mesure où elles répondent aux conditions suivantes :

* + - * Conformité des matériels avec le cahier des charges,
			* Mise en place, raccordement aux différentes énergies, mise en service et formation,
			* **Marquage** du sigle « **CE** »,
			* Fourniture, après validation sur **le site**, d’un **certificat de conformité** établi par un bureau de contrôle agréé par le ministère du travail,
			* Fourniture d’un dossier technique.

# Exécution du marché

* + - * Qualité: Les matériels et la prestation d'installation devront répondre à toutes les normes en vigueur. Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque des matériels proposés. Il devra fournir les caractéristiques techniques
			* Prestation: Les frais de déplacement sont à la charge du titulaire. Les interventions seront effectuées à la date et aux heures précisées par avance auprès du lycée. Il est demandé aux équipes d'intervention de respecter le plan de circulation de l'établissement et de veiller à respecter les locaux.

# Date limite et modalités de remise des offres

**Date limite de réception des offres : 27 Mars 2024**

Offres à adresser à déposer sur la plateforme AJI.

Le présent cahier des charges sera retourné paraphé sur chaque page par le candidat à l'appui de la remise de son offre.

Les offres et les documentations techniques seront rédigées en français.

# Conditions de livraison (du matériel de chantier)

Les horaires d’ouverture de l’établissement sont de 8 h 00 à 18 h 00 (horaire de présence du personnel). Il est impossible d’utiliser l’entrée livraison de 07h30 à 08h10, de 16h30 à 17h00 et 17h30 à 18h00.

Vous devrez indiquer votre date de travaux.

1. **Mode de fonctionnement**

La notification du marché intervient sous forme d’un bon de commande auprès du fournisseur le mieux disant et dont la proposition entrera dans l’enveloppe budgétaire. Nous tiendrons également compte de la qualité du matériel et des services proposés.

Les dates de pose, d’installation, de mise en service et de formation devront être proposées et validées par l’établissement. Le calendrier d’intervention devra être défini avec le lycée compte tenu de la présence des élèves, des examens, des vacances et des travaux de restructuration des ateliers…

# Elimination

L’entreprise soumissionnaire sera éliminée si elle ne remet pas les documents demandés.

L’élimination lui sera notifiée dès constat par la commission d’appel d’offre.

# Critères d’attribution

Les critères sont identiques pour chacun des lots.

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Qualité des produits : 30%
* Qualité des prestations : 20 %
* Sécurité des utilisateurs : 20%
* Prix : 30%

# Prix

Les prix seront proposés HT **et TTC**.

1. **Clause de révision de prix**

Sans objet puisque la durée d’exécution du marché (livraison et exécution du chantier) est inférieure à trois mois.

1. **Durée d’exécution du marché**

Le MAPA ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'à livraison de la machine, avant 30/11/2024.

# Délai et mode de règlement

* **Conditions de règlement**

Le mode de règlement partiel définitif (après service fait) intervient par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture). Cf. art.92 du CMP.

* **Délai de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut-être constaté (prestation effectuée en totalité, matériel en bon état de fonctionnement etc.).

Cf. article 33 du décret n° 2008-1355 du 09/12/08 modifiant l’article 98 du CMP.

# Droit, langue et monnaie

La monnaie de compte est l’euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

À Surgères, le 19/01/2024

Le Proviseur

Vincent RULIÉ